



**HAL**  
open science

## Ecoles confessionnelles hors contrat, famille-école : mêmes valeurs

Jacques Barou

► **To cite this version:**

Jacques Barou. Ecoles confessionnelles hors contrat, famille-école : mêmes valeurs. Revue de l'école des parents et des éducateurs, 2018. halshs-01932691

**HAL Id: halshs-01932691**

**<https://shs.hal.science/halshs-01932691>**

Submitted on 23 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Ecoles confessionnelles hors contrat

### Des écoles alternatives comme les autres ?

Les écoles hors contrat sont des écoles qui n'ont pas signé de contrat d'association ou de contrat simple avec l'Etat<sup>1</sup> leur permettant de bénéficier de fonds publics pour rémunérer leur personnel et entretenir leurs locaux. Elles sont libres d'embaucher qui elles veulent et organisent leurs programmes comme elles veulent, mais sont tenues d'assurer l'enseignement d'un socle commun de connaissances et de veiller à la sécurité et au bien-être de leurs élèves. Elles peuvent recevoir la visite à tout moment des inspecteurs de l'Education nationale et se voir interdire de poursuivre leurs activités si elles ne respectent pas ces obligations, ou si leur enseignement favorise l'embrigadement idéologique des élèves ou utilise des méthodes pédagogiques archaïques susceptibles d'entraîner des maltraitances. Leur nombre s'est considérablement accru ces dernières années, [passant de 327 en 2011 à 1305 en 2017.](#)<sup>2</sup> Pour autant, l'ensemble des écoles hors contrat, qu'elles s'affirment laïques et se réclament de pédagogies innovantes ou affichent une identité religieuse ne scolarisaient qu'environ 74000 élèves en 2017 dans le primaire et le secondaire, soit à peine 0,5 % des effectifs [totaux qui avoisinent 12 millions d'élèves](#)<sup>3</sup>. A l'intérieur de cette mouvance alternative, les écoles confessionnelles sont minoritaires. A la rentrée 2017, on en dénombrait 280 : 160 catholiques (contre 7500 sous contrat), 50 juives (contre 300 sous contrat), 40

---

<sup>1</sup> Selon l'article 4 de la loi n° 59 1557 du 31/12/1959 dite Loi Debré, le contrat d'association concerne les établissements privés du premier et second degré et selon l'article 5 de la même loi le contrat simple concerne uniquement les établissements privés du premier degré.

<sup>2</sup> Ces chiffres sont fournis par la Fondation pour l'école, organisme créé en 2008 et reconnu d'utilité publique dont les finalités sont d'apporter une aide juridique, pratique et parfois financière aux écoles indépendantes.

<sup>3</sup> Repères et références statistiques 2017 Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Ministère de l'Education Nationale.

musulmanes (contre 6 sous contrat) et 30 protestantes (contre 10 sous contrat)<sup>4</sup>. Elles sont surtout très minoritaires par rapport aux établissements confessionnels sous contrat, qui scolarisent près de 17 % des effectifs. On notera que, dans le cas des écoles musulmanes et protestantes, les établissements hors contrat sont plus nombreux que ceux sous contrat. En ce qui concerne les établissements protestants cela s'explique par le fait que les protestants de France ont très majoritairement adhéré aux idéaux laïcs et ont fait confiance à l'école publique. Les établissements d'enseignement privés protestants sous contrat dépendent pour la plupart des deux églises protestantes « historiques » et sont situées dans les principales régions d'implantation de celles-ci : Alsace pour l'église luthérienne et Cévennes pour l'église réformée. La plupart des écoles protestantes hors contrat est liée à la mouvance évangélique et leur ouverture récente correspond au développement actuel en France de cette mouvance venue d'Afrique et d'Amérique latine. Le caractère sectaire de certaines de ces églises est une source d'inquiétude pour les pouvoirs publics. L'inquiétude est encore plus forte en ce qui concerne les écoles musulmanes hors contrat. La crainte d'une « radicalisation » des élèves par le biais de ces écoles a entraîné quelques fermetures d'établissements en 2016 et en 2017, provoquant parfois un imbroglio juridique, comme dans le cas de l'école Al Badr à Toulouse<sup>5</sup>. Pour éviter ce genre de problème, le Sénat a déposé au printemps 2018 une proposition de loi permettant d'agir en amont, destinée à interdire l'ouverture d'écoles susceptibles d'embrigader les enfants et de ne pas respecter les valeurs républicaines. Cette proposition a suscité de multiples

---

<sup>4</sup> Anne-Bénédicte Hoffner, « Les écoles catholiques hors contrat en pleine croissance », *La Croix* du 06/08/2016

<sup>5</sup> A Toulouse, l'école privée musulmane Al Badr qui avait été fermée à la suite du jugement du tribunal correctionnel local a bénéficié de la part du tribunal administratif d'un jugement permettant sa réouverture, ce qui lui a permis de fonctionner tout l'été 2017 avant d'être contrainte de fermer définitivement. Journal 20 minutes Toulouse du 31 /08/2017.

réactions au-delà du cercle musulman : le Secrétaire général de l'Enseignement catholique et la responsable de la Fondation pour l'Ecole, mouvement créé en 2006 et réputé proche de La Manif pour tous sont montés au créneau. Cette substitution d'une autorisation d'ouverture à la simple déclaration d'ouverture leur apparaissait comme une atteinte à la liberté d'enseigner garantie par la Constitution de la République.

Malgré ces protestations, la loi a été votée le 13 avril 2018 sous le numéro 266 2018 et sous l'appellation de loi Gatel du nom de la sénatrice qui l'avait proposée. Son contenu vise à mieux encadrer l'ouverture des écoles hors contrat en allongeant considérablement le délai d'opposition à l'ouverture qui passe de huit jours à trois mois, en renforçant les conditions requises pour ouvrir ce type d'école et en prévoyant une inspection systématique lors de la première année de fonctionnement. Une amende de 15000€ est en outre prévue pour les personnes qui passeraient outre l'interdiction d'ouvrir.

### **Les raisons des choix parentaux**

Les parents qui font le choix pour leurs enfants d'une école confessionnelle hors contrat partagent un certain nombre de motivations avec ceux attirés par les pédagogies innovantes, même si la plupart de ces écoles religieuses pratiquent plutôt des pédagogies très classiques, voire archaïques<sup>6</sup>. Pour commencer, ils portent un regard très critique sur l'école publique, à laquelle ils reprochent ses dysfonctionnements, ses insuffisances en matière de discipline - comme la majorité des parents qui choisissent le privé sous contrat -, mais aussi ses méthodes pédagogiques. ~~Elles sont considérées~~

---

<sup>6</sup> Certaines d'entre elles pratiquent des pédagogies comme Montessori, Steiner ou Freinet ou proposent un enseignement bilingue. Le lycée juif Yunus Emre à Strasbourg, par exemple, s'affiche comme une école Montessori.

~~comme ne favorisant pas l'accès de l'enfant à l'autonomie et le maintenant dans la passivité par rapport aux connaissances à acquérir qui sont toujours assimilées par une forme de contrainte. Il y a même une remise en cause des programmes considérés comme inadaptés au monde d'aujourd'hui. Les parents qui s'adressent à l'éducation alternative ne cherchent pas avant tout la réussite scolaire, l'acquisition d'un niveau élevé qui permettra d'entreprendre des études supérieures débouchant sur un emploi prestigieux. Il s'agit avant tout de favoriser l'épanouissement des enfants. On s'adresse à des écoles susceptibles de les rendre heureux. Toutefois, le coût de ces écoles étant assez élevé, elles drainent des élèves issus de familles ayant un haut capital culturel, ce qui garantit des résultats plutôt satisfaisants en termes de réussite avec le bonheur en plus. Dans un ouvrage récent, Philippe Meirieu pointe du doigt les contradictions de ces parents, adeptes des pédagogies innovantes qui, selon lui, pratiquent un consumérisme scolaire : *Un milieu aisé, cultivé, de gauche va défendre l'Éducation nationale par principe mais scolariser ses enfants dans ce type d'établissement pour qu'ils ne fassent pas les "frais" de la "crise" de l'école publique et profitent d'une offre scolaire présentée comme plus innovante et permettant de s'extraire du "carcan"*<sup>7</sup>~~

Par ailleurs, ces parents, même s'ils ont un profil sociologique très varié, allant des cadres supérieurs aux milieux populaires modestes, recherchent, consciemment ou non, un certain « entre soi » qui ne peut être garanti que par des écoles libérées des injonctions de l'Etat en matière de programmes et de pédagogie. Ils veulent que l'école transmette à leurs enfants des valeurs et des normes comportementales correspondant précisément à celles qui sont en vigueur dans le milieu sociale et culturel très délimité qui est le leur.

---

Mais la comparaison avec les écoles alternatives innovantes s'arrête là ! Très conservateurs sur le plan familial, les parents qui choisissent l'enseignement confessionnel hors contrat veulent que leurs enfants soient élevés dans la foi et la morale dont ils sont eux-mêmes porteurs. Certains catholiques, par exemple, rejettent les écoles sous contrat, pourtant beaucoup plus nombreuses et moins chères, car ils se méfient des institutions, y compris de l'Eglise<sup>8</sup>. Les écoles catholiques hors contrat les plus anciennes ont été créées par des catholiques d'obédience traditionaliste, en désaccord avec l'évolution de l'Eglise depuis le concile de Vatican II. Elles sont pour la plupart liées à la Fraternité sacerdotale Saint-Pie-X et proposent souvent un internat. Les plus récentes sont apparues dans la foulée de la création de la « Manif pour tous ». Ce mouvement qui semble s'être implanté durablement dans la société française et au-delà de sa seule opposition au mariage homosexuel, n'encourage pas directement la création d'écoles hors contrat mais il a poussé les parents d'élèves à créer un plan «vigi-gender» visant à s'opposer à tout diffusion de la « théorie du genre » dans les écoles, tout au moins à la manière assez fantasmée dont ils se représentent cette théorie. Au-delà des outrances verbales et de la stigmatisation de l'éducation nationale comme ennemi de la famille, la manif pour tous demande que les parents reprennent la position de premiers éducateurs de leurs enfants<sup>9</sup>. Qu'y a-t-il de plus efficace pour parvenir à ce but que de créer des écoles où les parents d'élèves exerceraient une vigilance de tous les instants sur le contenu de l'enseignement ? D'autant qu'ils peuvent être aidés dans leurs projets par le Fondation pour l'école, proche de la manif pour tous.

---

<sup>8</sup> Seules une vingtaine d'écoles catholiques hors contrat ont demandées à l'évêque de leur diocèse à recevoir le label « école catholique ».

<sup>9</sup> Discours de clôture de l'université d'été de la « MANIF POUR TOUS » par Ludivine de La Rochère, présidente, le 15 septembre 2014.

Par certains côtés les nouvelles écoles catholiques hors-contrat diffèrent des anciennes.

Dans ces dernières les parents se disent attachés aux rites traditionnels et sont attentifs à la présence d'un aumônier susceptible d'assurer les offices [en latin](#), selon le rite de saint Pie V, qui n'est plus pratiqué dans la majorité des églises depuis les années 1960. Ils tiennent aussi à l'enseignement du latin et du grec, de plus en plus absent dans l'enseignement public et dans les écoles sous contrat. Ils sont aussi attachés à une certaine discipline traditionnelle. Il est trop tôt pour savoir réellement ce qui se passe dans les écoles influencées par les thèses de la « manif pour tous » mouvement qui se veut aconfessionnel malgré la forte présence de catholiques parmi ses dirigeants. Il semble que les motivations des parents soient avant tout liées à la défense de la famille « classique » plus qu'à la transmission d'une identité catholique traditionaliste.

On retrouve le même souci de préservation de la famille dans ses formes traditionnelles et le même attachement aux rites chez les musulmans qui inscrivent leurs enfants dans des écoles confessionnelles hors contrat. Le désir de scolariser leurs filles avec le voile islamique - [interdit dans l'enseignement public et sous contrat](#) - joue aussi un rôle dans leur choix, comme en témoignent les commentaires déposés sur certains sites internet musulmans [tels medyaturk](#) ou [Lallab.magazine](#). Dans les quartiers populaires, marqués par des taux élevés d'échec scolaire et de délinquance juvénile, ces écoles répondent aussi à l'espoir d'une réussite éducative que les établissements publics ne parviennent plus à assurer. Et, au-delà, à celui d'une promotion sociale collective, comme le dit un commentateur sur un site musulman à propos des projets d'ouverture d'écoles musulmanes dans toute la France :

« J'espère que cela nous aidera à avancer socialement, à ne plus être la minorité ostracisée et laissée pour compte. »<sup>10</sup>

Jusque-là, beaucoup de parents musulmans envoyaient leurs enfants dans les écoles catholiques sous contrat, tenues d'accepter les élèves de toutes confessions et abordables financièrement. Si pour certains, il y avait une volonté que leurs enfants « entendent parler de Dieu » et se voient enseigner des valeurs communes au christianisme et à l'islam, pour beaucoup c'était avant tout un moyen de fuir les « écoles-ghettos ». Selon le secrétariat général à l'enseignement catholique<sup>11</sup>, en Seine Saint-Denis, on compte près de 30% d'élèves issus de familles musulmanes dans les écoles catholiques. Dans les quartiers nord de Marseille un collège catholique accueille 98% d'élèves musulmans !

Mais il semble que pour un nombre grandissant de parents musulmans, ce choix de l'école catholique est un choix « par défaut ». Certains formulent dans les écoles catholiques des exigences de modification des traditions qui ne correspondent pas au point de vue islamique. Par exemple, certains voudraient que les crèches ou les crucifix soient retirées car pour l'islam Jésus n'est pas le fils de Dieu et n'a pas été crucifié<sup>12</sup>.

Devant le refus des établissements catholiques d'entrer dans des processus d'adaptation qui à terme les contraindraient à abandonner leur identité d'origine, les écoles privées musulmanes apparaissent comme la solution. On pourrait y faire éduquer ses enfants dans le strict respect des valeurs et des rites de l'islam et ce respect enseigné envers la religion devrait pouvoir inciter aussi au respect envers l'école et ses maîtres.

---

<sup>10</sup> Site [www.des.domes.et.des.minarets.fr](http://www.des.domes.et.des.minarets.fr), « 100 écoles et projets d'écoles privées musulmanes en France », juin 2017.

<sup>11</sup> [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr), 18/06/2014.

<sup>12</sup> Véronique Soulé, Musulmans à l'école, c'est pas du catho, [www.libération](http://www.liberation.fr): 4 octobre 2010 ;



Malgré les difficultés rencontrées par leurs promoteurs les écoles musulmanes hors contrat se développent dans les quartiers populaires. A la rentrée 2017 on en comptait 12 en Seine Saint-Denis, 9 dans le Nord et 6 dans le Rhône<sup>13</sup>. Plusieurs proposent un enseignement bilingue arabe/français sans préciser si l'enseignement de l'arabe se limite ou non à l'apprentissage des textes sacrés. Cette émergence d'un nouveau type d'école confessionnelle indépendante s'ajoute à toute la mouvance des diverses écoles alternatives observée au cours des dernières années.

Elle témoigne d'une accentuation des fragmentations de la société du haut en bas de l'échelle sociale avec la volonté des familles d'inscrire leurs enfants dans un devenir communautaire particulier au détriment d'une participation à la citoyenneté globale.

Jacques BAROU

CNRS Grenoble Alpes Université

---

<sup>13</sup> Site [www.des.domes.et.des.minarets.fr](http://www.des.domes.et.des.minarets.fr), « 100 écoles et projets d'écoles privées musulmanes en France », juin 2017.